

République et canton de Genève

# Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

2017



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



## Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Introduction	8
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	14
2.4. Nationalité et lieu de résidence	15
2.5. Flux de personnel	17
2.6. Encadrement	19
2.7. Absentéisme	20
Chapitre 3 - Rémunération	21
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	22
4.1. Travail à temps partiel	22
4.2. Charges sociales	23
Liste des tableaux et graphiques	24

## Abréviations

---

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPH	Etablissements pour les personnes handicapées
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

## Avant-propos

*Ce bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 14 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique, soit ce qu'on appelle communément le « Grand Etat ». Seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs sont prises en compte. Les Etablissements pour les personnes handicapées (EPH) sont inclus pour la première fois, ce qui représente 1662 personnes supplémentaires sur un effectif total qui atteint 48'887. Comme les EMS, les EPH sont présentés comme une seule entité. En revanche les cliniques de Joli-Mont et de Montana n'apparaissent plus car elles ont été rattachées aux HUG.*

*Ce document complète le bilan social du "Petit Etat". Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.*

*La plupart des personnes concernées par ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (LTrait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université.*

*Le lecteur peut aisément retrouver sur le [site internet de l'Etat](#) les données des précédentes éditions de ce bilan social ainsi que celles du bilan social de l'Etat*

*L'office du personnel de l'Etat remercie chaleureusement les responsables des institutions concernées et de leurs associations faitières pour leur étroite collaboration qui rend possible la publication de ce bilan social.*

## Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.



L'**Etat de Genève** réunit les sept départements de l'administration cantonale<sup>1</sup>, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



L'entité des **Etablissements médico-sociaux (EMS)** regroupe 51 établissements subventionnés qui appartiennent à la Fédération genevoise des EMS (Fegems), fondée en 1998, ou à l'Association genevoise des EMS (Agems), qui a vu le jour en septembre 2014.



L'entité des **Etablissements pour les personnes handicapées (EPH)** regroupe 14 institutions de droit privé fournissant des prestations de type résidentiel ou d'accueil de jour. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un contrat de prestations spécifique avec l'Etat.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** sont un établissement de droit public subventionné par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le Canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, **Genève Aéroport** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie quelque 900 personnes sur les quelque 10'000 collaborateurs œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

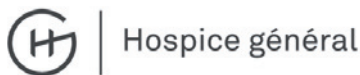
<sup>1</sup>Département présidentiel (PRE), département des finances (DF), département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), département de la sécurité et de l'économie (DSE), département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).



Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'Hospice général assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois** sont depuis 1977 un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat. Les données publiées ici incluent la filiale TPG Publicité SA.



Créée en 1559, l'**Université de Genève** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait<sup>2</sup>. Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

<sup>2</sup> Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers.

## Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin 2017. Les totaux et les moyennes concernant l'ensemble des institutions retenues sont calculés à partir d'une base réunissant la totalité des données individuelles.

## Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un ou plusieurs titulaires). Le tableau ci-dessous indique le nombre de postes prévus au budget et leur consommation en les détaillant par politique publique, soit selon les prestations fournies. On parle de sous-consommation lorsqu'il y a moins de postes occupés que ce qui était prévu au budget.

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que les employés en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agents spécialisés.

### 1 – Consommation en équivalents temps plein (ETP) des postes prévus au budget par politique publique

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Formation	10'731.3	1'183.5	11'914.7	10'463.0	1'687.9	12'150.9
B Emploi	265.1	23.6	288.7	243.1	15.0	258.1
C Action sociale	939.3	135.0	1'074.3	943.9	162.8	1'106.8
D Personnes âgées	3'955.6	1.1	3'956.7	3'916.3	0.1	3'916.4
E Handicap	705.5	15.3	720.8	675.7	31.9	707.6
F Environnement	260.1	3.4	263.5	245.6	12.6	258.1
G Aménagement et logement	339.3	13.2	352.5	316.9	17.0	333.9
H Sécurité et population	3'550.2	37.8	3'588.0	3'483.0	62.1	3'545.1
I Justice	732.6	23.0	755.6	716.7	40.1	756.8
J Mobilité	2'281.5	11.8	2'293.3	2'286.2	14.0	2'300.2
K Santé	11'949.5	409.4	12'358.9	11'676.6	422.5	12'099.1
L Economie	1'327.5	25.7	1'353.2	1'271.2	42.4	1'313.6
M Finance et impôts	515.4	4.5	519.9	499.5	2.0	501.5
N Culture, sport et loisirs	22.2	4.0	26.2	22.0	5.7	27.7
O Autorités et gouvernance	255.3	20.8	276.1	243.7	27.4	271.0
P Etats-majors et prestations de moyens	1'265.3	50.7	1'315.9	1'191.3	54.3	1'245.6
Q Energie	1'636.4	4.3	1'640.6	1'614.5	3.6	1'618.1
<b>Total</b>	<b>40'732.0</b>	<b>1'966.9</b>	<b>42'699.0</b>	<b>39'809.1</b>	<b>2'601.4</b>	<b>42'410.5</b>

Le tableau ci-dessus et les deux suivants ne prennent pas en compte les Etablissements pour les personnes handicapées (EPH), entité nouvellement incluse dans ce bilan social pour laquelle le nombre de postes budgétaires n'est pas disponible. Les tableaux de ce chapitre couvrent ainsi un périmètre inchangé par rapport au bilan social 2016.

Le nombre total de postes de cet ensemble augmente de 801 par rapport à 2016, ce qui traduit les décisions politiques de renforcer les moyens alloués notamment dans les domaines de la formation, des personnes âgées, de la sécurité, de la mobilité et de la santé.

12 politiques publiques sur 17 sont en sous-consommation, ce qui signifie qu'elles ont des postes prévus au budget restés vacants. La sous-consommation globale est de 288,5 postes.



## 2 – Consommation des postes prévus au budget par entité (en ETP)

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	15'896.7	265.3	16'162.0	15'500.1	573.0	16'073.1
Etablissements médico-sociaux (EMS)	3'883.3	0.0	3'883.3	3'845.6	0.0	3'845.6
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	656.5	14.1	670.6	628.1	31.7	659.8
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	58.3	0.0	58.3	58.3	0.0	58.3
Fondation des Parkings	158.9	1.0	159.9	147.9	3.0	150.9
Genève Aéroport (AIG)	983.2	21.5	1'004.7	939.9	35.3	975.2
Hautes écoles spécialisées (HES)	735.6	225.4	960.9	764.6	183.1	947.7
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	10'040.9	358.3	10'399.2	9'842.1	362.7	10'204.8
Hospice général (HG)	777.1	125.3	902.4	787.9	151.1	939.0
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'789.4	48.5	1'837.9	1'717.0	55.7	1'772.7
Palexpo SA	204.7	0.0	204.7	203.0	0.0	203.0
Services industriels de Genève (SIG)	1'608.4	0.0	1'608.4	1'589.8	0.0	1'589.8
Transports publics genevois (TPG)	1'872.3	0.0	1'872.3	1'907.5	0.0	1'907.5
Université de Genève	2'066.7	907.6	2'974.3	1'877.5	1'205.8	3'083.3
<b>Total</b>	<b>40'732.0</b>	<b>1'966.9</b>	<b>42'699.0</b>	<b>39'809.1</b>	<b>2'601.4</b>	<b>42'410.5</b>

## 3 - Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Formation (Université & HES)	2'802.3	1'132.9	3'935.2	2'642.0	1'388.9	4'031.0
C Action sociale (Hospice Général)	777.1	125.3	902.4	787.9	151.1	939.0
D Personnes âgées (EMS)	3'883.3	0.0	3'883.3	3'845.6	0.0	3'845.6
E Handicap (EPI)	656.5	14.1	670.6	628.1	31.7	659.8
J Mobilité (TPG & Fondation des Parkings)	2'031.2	1.0	2'032.2	2'055.4	3.0	2'058.4
K Santé (HUG, IMAD)	11'830.3	406.8	12'237.1	11'559.1	418.4	11'977.5
L Economie (AIG, Palexpo SA)	1'187.9	21.5	1'209.4	1'142.8	35.3	1'178.1
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	58.3	0.0	58.3	58.3	0.0	58.3
Q Energie (SIG)	1'608.4	0.0	1'608.4	1'589.8	0.0	1'589.8
<b>Total</b>	<b>24'835.3</b>	<b>1'701.6</b>	<b>26'537.0</b>	<b>24'309.0</b>	<b>2'028.4</b>	<b>26'337.4</b>

Les treize entités prises en considération dans ce tableau s'occupent chacune d'une seule politique publique. Ne sont pas pris en compte les EPH, pour les raisons expliquées après le tableau 1, et l'Etat, qui s'occupe de l'ensemble des politiques publiques.

## Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

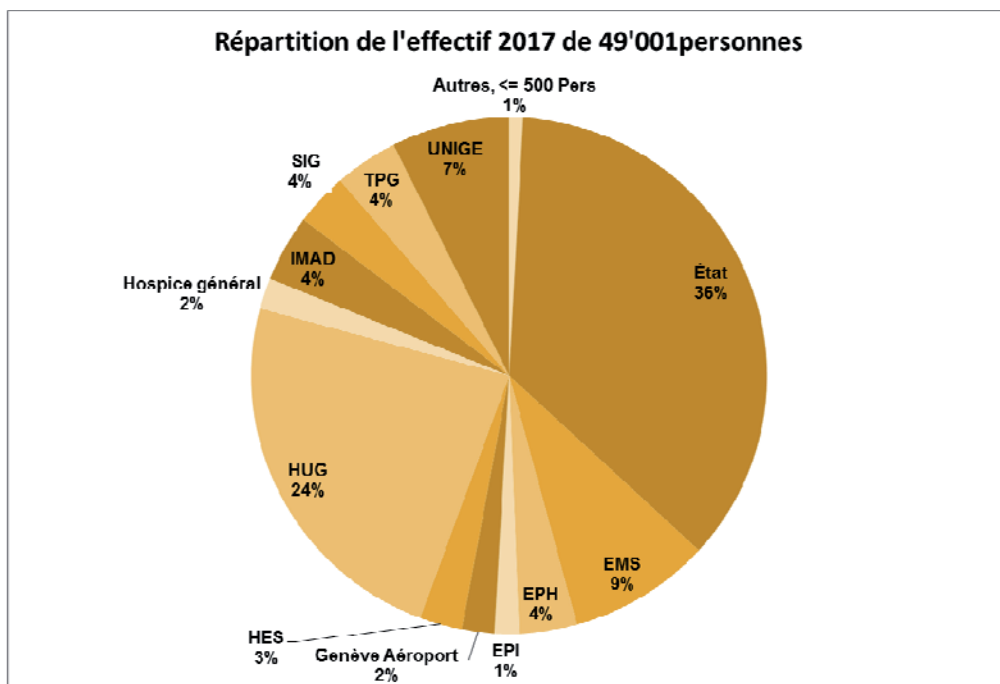
### 2.1 Effectifs

Les effectifs expriment les personnes occupant un poste fixe. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes. Le décalage est accentué par l'absence des EPH dans le décompte des postes du premier chapitre.

#### 4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	2018		
	Homme	Femme	Total
Etat	7'943	9'690	17'633
Etablissements médico-sociaux	904	3'466	4'370
Etablissements pour les personnes handicapées	666	1'110	1'776
Etablissements publics pour l'intégration	321	426	747
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	46	18	64
Fondation des Parkings	93	59	152
Genève Aéroport	714	282	996
Hautes écoles spécialisées	704	603	1'307
Hôpitaux Universitaires de Genève	3'600	7'957	11'557
Hospice général	286	659	945
Institution genevoise de maintien à domicile	354	1'702	2'056
Paexpo SA	127	78	205
Services industriels de Genève	1'314	310	1'624
Transports publics genevois	1'723	222	1'945
Université de Genève	1'802	1'822	3'624
<b>Total Global</b>	<b>20'597</b>	<b>28'404</b>	<b>49'001</b>

Si l'on ne tient pas compte de l'apparition dans ce bilan social des 1'776 personnes des Etablissements pour les personnes handicapées, la hausse du nombre de personnes en un an est de 494 soit 1,1%.



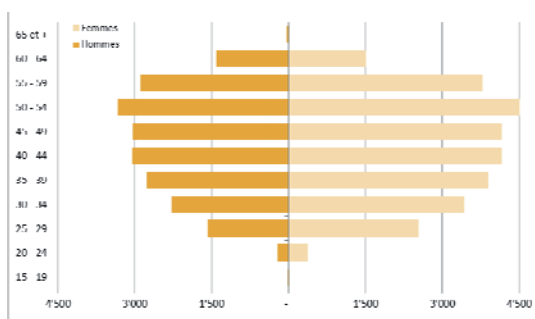
## 2.2 Pyramide des âges

### 6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
<b>Sexe</b>				
Femme	44.1	22.4%	43.0%	34.6%
Homme	44.9	19.8%	43.0%	37.2%
<b>Entité</b>				
Etat	44.5	20.6%	45.9%	33.5%
Etablissements médico-sociaux	45.1	20.2%	39.2%	40.6%
Etablissements pour les personnes handicapées	44.6	21.5%	40.6%	37.9%
Etablissements publics pour l'intégration	43.6	25.8%	39.5%	34.7%
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	45.8	14.1%	50.0%	35.9%
Fondation des Parkings	44.9	12.5%	52.0%	35.5%
Genève Aéroport	42.8	22.2%	49.4%	28.4%
Hautes écoles spécialisées	43.6	25.1%	40.4%	34.5%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.9	23.0%	41.7%	35.3%
Hospice général	44.8	18.4%	43.4%	38.2%
Institution genevoise de maintien à domicile	45.0	17.5%	45.8%	36.7%
Palexpo SA	45.6	16.1%	45.4%	38.5%
Services industriels de Genève	46.8	12.7%	42.1%	45.3%
Transports publics genevois	44.8	18.4%	45.5%	36.1%
Université de Genève	44.2	27.0%	35.5%	37.6%
<b>Total Global</b>	<b>44.4</b>	<b>21.3%</b>	<b>43.0%</b>	<b>35.7%</b>

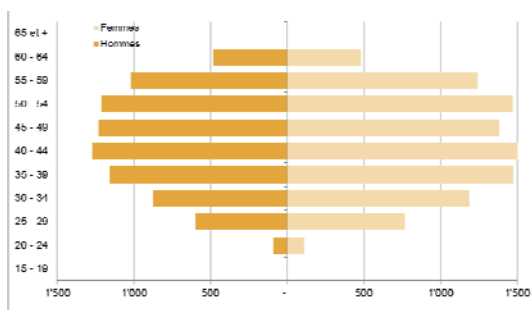
L'âge moyen global est en baisse. Par rapport à 2016, il est passé de 44.6 à 44.4 ans, ce qui traduit le renouvellement consécutif à un nombre relativement élevé de départs en retraite anticipée à la fin 2017. Cette vague de départ fait suite aux changements des conditions de retraite de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, changements qui concernent la majorité des entités incluses.

### 7 - Pyramide des âges "Grand Etat"



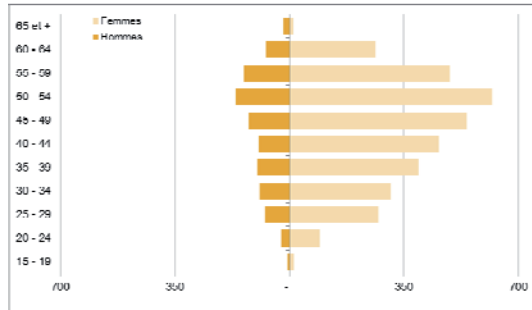
La pyramide des âges du Grand Etat conserve sa forme équilibrée avec une prédominance féminine. Les classes d'âge les plus élevées se sont légèrement réduites par rapport à l'année précédente, effet de la vague de départs en retraite évoquée ci-dessus.

### 8 - Pyramide des âges – Etat

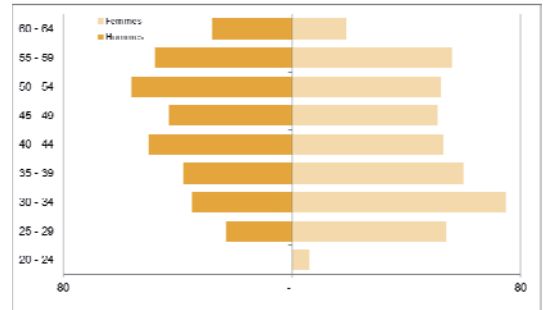


Comme celle du Grand Etat, la pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée qui s'explique largement par la diversité des métiers exercés.

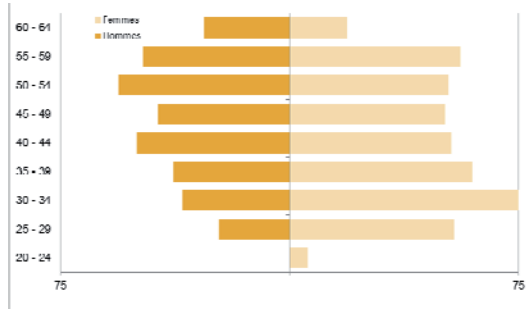
9 - Pyramide des âges – EMS



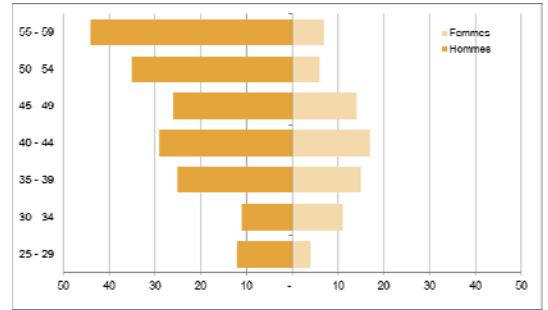
10 - Pyramide des âges – EPH



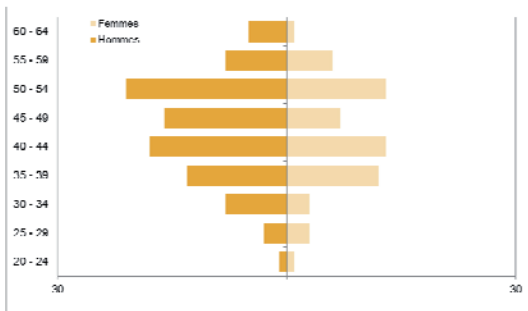
11 - Pyramide des âges – EPI



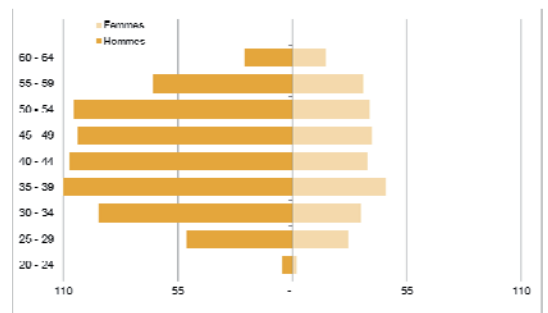
12 - Pyramide des âges – FIPOI



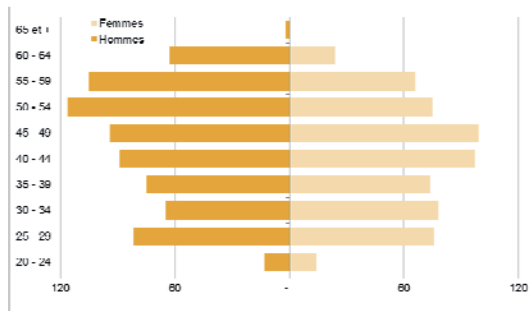
13 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



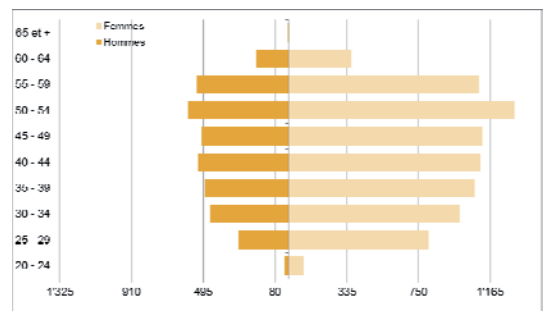
14 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



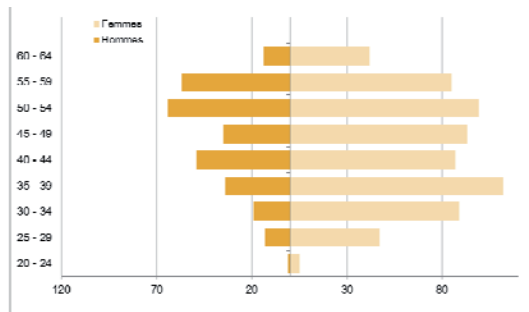
15 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



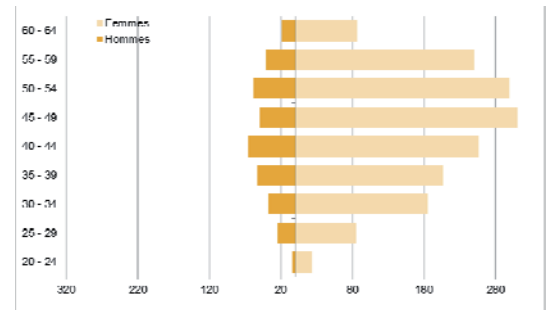
16 - Pyramide des âges – HUG



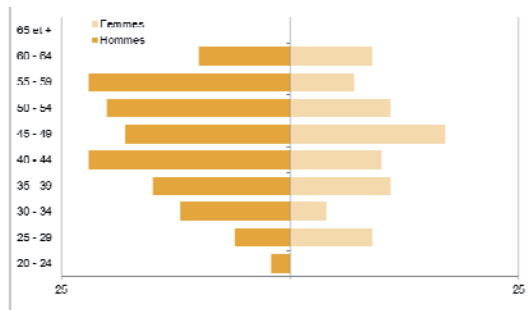
**17 - Pyramide des âges – Hospice général**



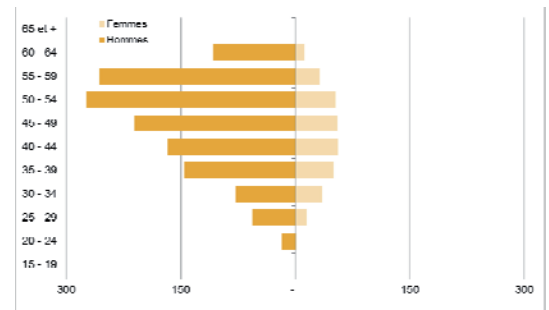
**18 - Pyramide des âges – IMAD**



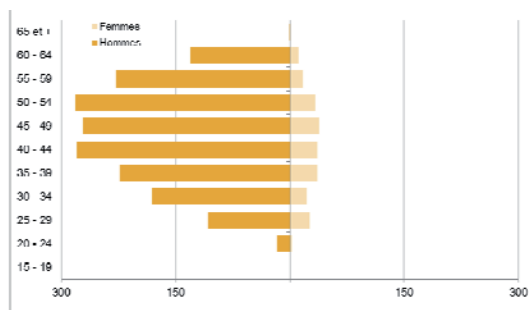
**19 - Pyramide des âges – Palexpo SA**



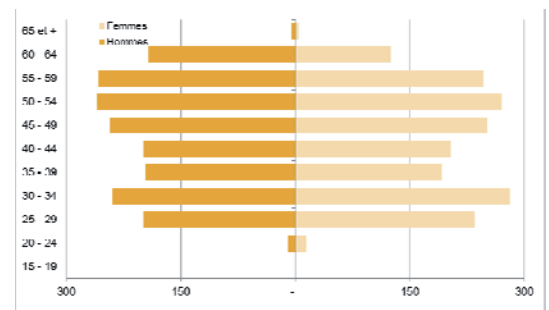
**20 - Pyramide des âges – SIG**



**21 - Pyramide des âges – TPG**



**22 - Pyramide des âges – Université de Genève**



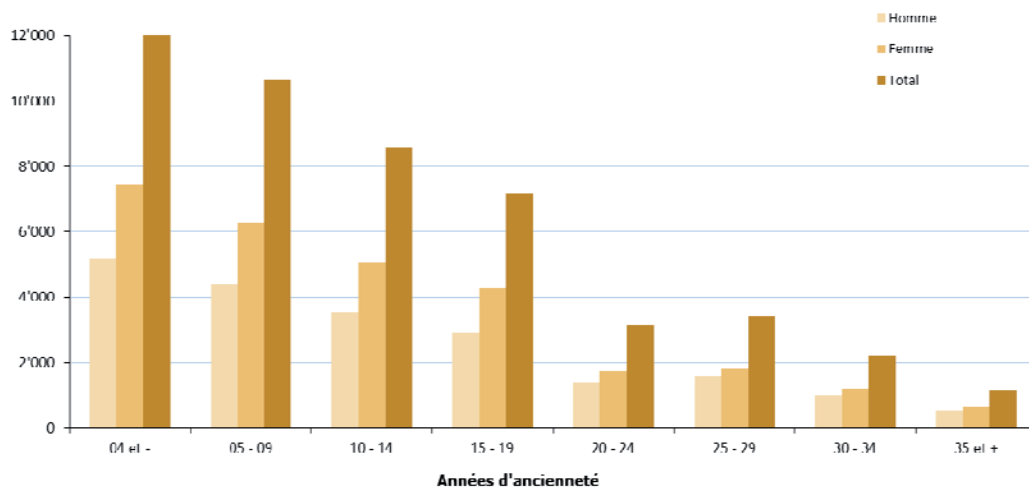
La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, EMS, IMAD) et dans une moindre mesure dans ceux du social (EPH, Hospice général). Elle tend à s'atténuer pour les classes d'âge élevées du haut des pyramides.

La prédominance masculine s'observe dans les transports publics genevois et aux SIG. A noter aussi la forme rectangulaire prévalant pour les institutions d'enseignement où dès 25 ans les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

## 2.3 Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à l'autre, son ancienneté repart à zéro.

### 23 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté

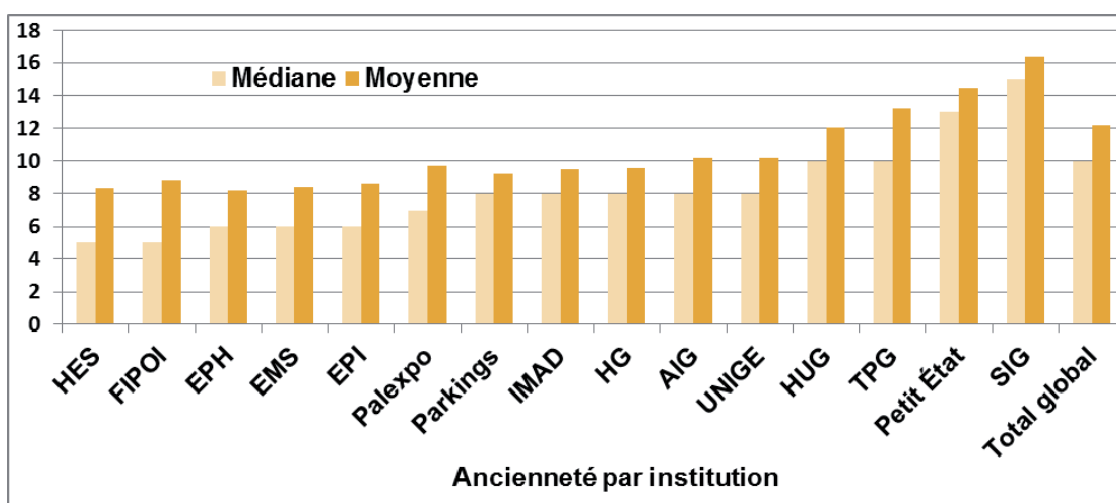


Le graphique ci-dessus traduit les restrictions en matière de recrutement qui ont prévalu au milieu des années 90.

### 24 - Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Homme	en %	Femme	en %	Total
04 et -	5'198	41.1%	7'453	58.9%	12'651
05 - 09	4'374	41.1%	6'266	58.9%	10'640
10 - 14	3'537	41.3%	5'026	58.7%	8'563
15 - 19	2'926	40.7%	4'256	59.3%	7'182
20 - 24	1'401	44.6%	1'743	55.4%	3'144
25 - 29	1'606	46.8%	1'828	53.2%	3'434
30 - 34	1'019	46.1%	1'193	53.9%	2'212
35 et +	536	45.6%	639	54.4%	1'175
<b>Total Global</b>	<b>20'597</b>	<b>42.0%</b>	<b>28'404</b>	<b>58.0%</b>	<b>49'001</b>

La proportion de femmes est la plus élevée dans la tranche des 15-19 années d'ancienneté, celle des hommes dans les 25-29 ans.



La présence de métiers spécialisés, tels que techniciens ou conducteurs de bus, tend à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité, car elle est corrélée à des carrières longues au sein du même employeur. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

## 2.4 Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses ayant d'autres nationalités figurent sous "Suisse".

Pour ce qui est du lieu de résidence, la catégorie « autres cantons » inclut essentiellement des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe pour l'essentiel des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

### 26 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	24'794	3'093	5'031	32'918
AELE + UE	5'541	544	8'446	14'531
Autres Pays	1'430	88	34	1'552
<b>Total</b>	<b>31'765</b>	<b>3'725</b>	<b>13'511</b>	<b>49'001</b>

Dans un contexte d'offre limitée de logements à Genève, la part des personnes résidant en dehors du canton de Genève continue d'augmenter. La tendance est plus marquée pour les lieux de résidence situés dans les autres cantons (+ 0,5%) qu'à l'étranger (+ 0,3%).

### 27 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	50.6%	6.3%	10.3%	67.2%
AELE + UE	11.3%	1.1%	17.3%	29.7%
Autres Pays	2.9%	0.2%	0.1%	3.2%
<b>Total</b>	<b>64.8%</b>	<b>7.6%</b>	<b>27.6%</b>	<b>100.0%</b>

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

## 28 - Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			Total
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	
Etat	Suisse	71.7%	6.7%	10.7%	89.1%
	AELE + UE	5.5%	0.4%	4.2%	10.2%
	Autres Pays	0.6%	0.1%	0.0%	0.6%
	<b>Total</b>	<b>77.8%</b>	<b>7.2%</b>	<b>15.0%</b>	<b>100.0%</b>
Etablissements médico-sociaux	Suisse	29.7%	1.5%	8.3%	39.5%
	AELE + UE	18.0%	0.5%	31.8%	50.3%
	Autres Pays	9.9%	0.1%	0.2%	10.2%
	<b>Total</b>	<b>57.6%</b>	<b>2.1%</b>	<b>40.3%</b>	<b>100.0%</b>
Etablissements pour les personnes handicapées	Suisse	43.5%	3.6%	10.2%	57.3%
	AELE + UE	13.4%	0.6%	23.1%	37.0%
	Autres Pays	5.6%	0.0%	0.1%	5.6%
	<b>Total</b>	<b>62.4%</b>	<b>4.2%</b>	<b>33.4%</b>	<b>100.0%</b>
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	55.0%	2.3%	13.3%	70.5%
	AELE + UE	8.8%	0.7%	16.3%	25.8%
	Autres Pays	3.5%	0.1%	-	3.6%
	<b>Total</b>	<b>67.3%</b>	<b>3.1%</b>	<b>29.6%</b>	<b>100.0%</b>
FIPOI	Suisse	34.4%	15.6%	14.1%	64.1%
	AELE + UE	14.1%	-	21.9%	35.9%
	Autres Pays				
	<b>Total</b>	<b>48.4%</b>	<b>15.6%</b>	<b>35.9%</b>	<b>100.0%</b>
Fondation des parkings	Suisse	46.1%	2.0%	17.8%	65.8%
	AELE + UE	13.2%	2.6%	16.4%	32.2%
	Autres Pays	2.0%	-	-	2.0%
	<b>Total</b>	<b>61.2%</b>	<b>4.6%</b>	<b>34.2%</b>	<b>100.0%</b>
Genève Aéroport	Suisse	45.7%	18.9%	15.3%	79.8%
	AELE + UE	8.2%	1.6%	9.3%	19.2%
	Autres Pays	1.0%	-	-	1.0%
	<b>Total</b>	<b>54.9%</b>	<b>20.5%</b>	<b>24.6%</b>	<b>100.0%</b>
Hautes écoles spécialisées	Suisse	29.8%	33.0%	7.5%	70.3%
	AELE + UE	9.6%	2.7%	15.0%	27.2%
	Autres Pays	1.5%	0.4%	0.5%	2.4%
	<b>Total</b>	<b>40.9%</b>	<b>36.0%</b>	<b>23.0%</b>	<b>100.0%</b>
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	34.9%	4.4%	10.0%	49.2%
	AELE + UE	15.3%	1.8%	30.0%	47.1%
	Autres Pays	3.4%	0.2%	0.1%	3.7%
	<b>Total</b>	<b>53.6%</b>	<b>6.4%</b>	<b>40.0%</b>	<b>100.0%</b>
Hospice général	Suisse	62.0%	6.7%	12.3%	81.0%
	AELE + UE	7.0%	1.3%	8.5%	16.7%
	Autres Pays	1.8%	0.4%	0.1%	2.3%
	<b>Total</b>	<b>70.8%</b>	<b>8.4%</b>	<b>20.8%</b>	<b>100.0%</b>
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	30.7%	2.0%	9.3%	42.1%
	AELE + UE	17.0%	0.9%	36.4%	54.3%
	Autres Pays	3.3%	0.1%	0.2%	3.6%
	<b>Total</b>	<b>51.1%</b>	<b>3.0%</b>	<b>45.9%</b>	<b>100.0%</b>
Palexpo SA	Suisse	27.8%	10.7%	7.8%	46.3%
	AELE + UE	16.1%	0.5%	34.6%	51.2%
	Autres Pays	1.5%	1.0%	-	2.4%
	<b>Total</b>	<b>45.4%</b>	<b>12.2%</b>	<b>42.4%</b>	<b>100.0%</b>
Services industriels de Genève	Suisse	61.8%	6.1%	12.9%	80.8%
	AELE + UE	6.3%	1.4%	10.8%	18.5%
	Autres Pays	0.6%	0.1%	-	0.7%
	<b>Total</b>	<b>68.7%</b>	<b>7.6%</b>	<b>23.8%</b>	<b>100.0%</b>
Transports publics genevois	Suisse	36.2%	3.5%	16.3%	56.0%
	AELE + UE	16.4%	0.8%	24.9%	42.2%
	Autres Pays	1.7%	0.1%	0.1%	1.8%
	<b>Total</b>	<b>54.3%</b>	<b>4.4%</b>	<b>41.3%</b>	<b>100.0%</b>
Université de Genève	Suisse	47.5%	9.2%	5.6%	62.4%
	AELE + UE	16.6%	2.5%	11.7%	30.8%
	Autres Pays	5.9%	0.9%	0.1%	6.9%
	<b>Total</b>	<b>69.9%</b>	<b>12.7%</b>	<b>17.4%</b>	<b>100.0%</b>



## 2.5 Flux de personnel

### 29 – Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	5.1%
Etablissements médico-sociaux	10.8%
Etablissements pour les personnes handicapées	15.2%
Etablissements publics pour l'intégration	9.2%
FIPOI	14.9%
Fondation des parkings	4.4%
Genève Aéroport	7.0%
Hautes écoles spécialisées	4.2%
Hôpitaux Universitaires de Genève	8.8%
Hospice général	4.2%
Institution genevoise de maintien à domicile	8.6%
Palexpo SA	8.0%
Services industriels de Genève	3.5%
Transports publics genevois	6.7%
Université de Genève	4.1%

Le taux de rotation indique en équivalent temps plein le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année par rapport au nombre de personnes présentes en début d'année. Si les variations d'une entité à l'autre sont importantes, elles sont peu significatives pour les petites entités. Mis à part pour Palexpo, le taux de rotation est en hausse dans l'ensemble des entités.

### 2.5.1. Entrées

De façon corrélée au taux de rotation, le nombre des entrées est, par rapport à l'année précédente, en hausse dans toutes les entités sauf pour Palexpo et l'entité EMS.

### 30 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	655
Etablissements médico-sociaux	429
Etablissements pour les personnes handicapées	325
Etablissements publics pour l'intégration	86
FIPOI	12
Fondation des parkings	3
Genève Aéroport	88
Hautes écoles spécialisées	70
Hôpitaux Universitaires de Genève	1184
Hospice général	25
Institution genevoise de maintien à domicile	192
Palexpo SA	21
Services industriels de Genève	52
Transports publics genevois	164
Université de Genève	183

Dans le secteur de la formation, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires ou à des assistants pour l'enseignement.

### 31 – Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (postes fixes et auxiliaires)

Entité	Total
Etat	690
Etablissements médico-sociaux	171
Etablissements pour les personnes handicapées	46
Etablissements publics pour l'intégration	33
FIPOI	0
Fondation des parkings	6
Genève Aéroport	31
Hautes écoles spécialisées	78
Hôpitaux Universitaires de Genève	252
Hospice général	41
Institution genevoise de maintien à domicile	53
Palexpo SA	6
Services industriels de Genève	5
Transports publics genevois	60
Université de Genève	152

Une directive entrée en vigueur le 17 octobre 2014 et s'appliquant au Grand Etat vise à favoriser la réinsertion des chômeurs inscrits à l'office cantonal de l'emploi. Elle stipule que tout poste ouvert doit être annoncé à l'Office cantonal de l'emploi qui pourra proposer 5 demandeurs d'emploi. Ceux-ci devront être pris en considération par le recruteur.

Le tableau ci-dessus comporte à la fois les postes fixes et les postes auxiliaires. En effet l'insertion de chômeurs passe souvent par des recrutements dans des postes auxiliaires, qui peuvent déboucher sur des engagements dans des postes fixes.

Le nombre de chômeurs engagés est en hausse dans la plupart des institutions.

### 2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent en fait un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

### 32 – Sorties en personnes

Entité	Sorties							Total
	Démission	Licencement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	215	40	195	357	9	9	64	889
Etablissements médico-sociaux	142	153	61	10	1		169	536
Etablissements pour les personnes handicapées	86	46	35	1	2		105	275
Etablissements publics pour l'intégration	29	7	8	9		6		59
FIPOI		3		3			2	8
Fondation des parkings	6	4					4	14
Genève Aéroport	18	7	5	23		2		55
Hautes écoles spécialisées	26	1	13	19	2		8	69
Hôpitaux Universitaires de Genève	349	40	86	301	13	6	207	1'002
Hospice général	23	1	13	17	1		1	56
Institution genevoise de maintien à domicile	68	14	18	37			16	153
Palexpo SA	9		2					11
Services industriels de Genève	12	3	48				13	76
Transports publics genevois	26	19	39		4			88
Université de Genève	42	9	63	34	3		11	162

Comme cela a déjà été souligné dans la précédente édition de ce bilan social, le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution.

Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. C'est notamment le cas dans les EMS. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui ont le mérite de recruter le plus volontiers des bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend d'autant plus difficile la comparaison.

## 2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante:

1. Hauts dirigeants : directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait<sup>3</sup>.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts, professeurs, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

### 33 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total Global
		1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femme	0.05	1.05	0.85	1.62	51.38	54.95
	Homme	0.19	1.73	1.51	2.23	39.38	45.05
	<b>Total</b>	<b>0.24</b>	<b>2.78</b>	<b>2.36</b>	<b>3.85</b>	<b>90.76</b>	<b>100.00</b>
Etablissements médico-sociaux	Femme	0.34	1.35	3.25	0.23	74.14	79.31
	Homme	0.76	1.01	1.56	0.16	17.21	20.69
	<b>Total</b>	<b>1.10</b>	<b>2.36</b>	<b>4.81</b>	<b>0.39</b>	<b>91.35</b>	<b>100.00</b>
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	0.06	1.07	5.01	1.24	55.12	62.50
	Homme	0.51	1.30	4.90	0.28	30.52	37.50
	<b>Total</b>	<b>0.56</b>	<b>2.36</b>	<b>9.91</b>	<b>1.52</b>	<b>85.64</b>	<b>100.00</b>
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	-	-	2.68	0.13	54.22	57.03
	Homme	0.67	0.13	3.88	0.13	38.15	42.97
	<b>Total</b>	<b>0.67</b>	<b>0.13</b>	<b>6.56</b>	<b>0.27</b>	<b>92.37</b>	<b>100.00</b>
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme	-	-	-	3.13	25.00	28.13
	Homme	1.56	9.38	3.13	3.13	54.69	71.88
	<b>Total</b>	<b>1.56</b>	<b>9.38</b>	<b>3.13</b>	<b>6.25</b>	<b>79.69</b>	<b>100.00</b>
Fondation des parkings	Femme	-	-	2.63	-	36.18	38.82
	Homme	-	3.29	3.95	0.66	53.29	61.18
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>3.29</b>	<b>6.58</b>	<b>0.66</b>	<b>89.47</b>	<b>100.00</b>
Genève Aéroport	Femme	-	0.40	1.41	-	26.51	28.31
	Homme	0.40	1.31	6.12	0.10	63.76	71.69
	<b>Total</b>	<b>0.40</b>	<b>1.71</b>	<b>7.53</b>	<b>0.10</b>	<b>90.26</b>	<b>100.00</b>
Hautes écoles spécialisées	Femme	0.15	4.97	0.77	-	40.24	46.14
	Homme	0.38	7.80	1.53	-	44.15	53.86
	<b>Total</b>	<b>0.54</b>	<b>12.78</b>	<b>2.30</b>	<b>-</b>	<b>84.39</b>	<b>100.00</b>
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	0.17	4.07	2.97	0.18	61.46	68.85
	Homme	0.59	3.99	2.45	0.39	23.73	31.15
	<b>Total</b>	<b>0.76</b>	<b>8.06</b>	<b>5.42</b>	<b>0.57</b>	<b>85.20</b>	<b>100.00</b>
Hospice général	Femme	0.42	1.06	4.44	0.11	63.70	69.74
	Homme	0.21	1.27	2.75	0.21	25.82	30.26
	<b>Total</b>	<b>0.63</b>	<b>2.33</b>	<b>7.20</b>	<b>0.32</b>	<b>89.52</b>	<b>100.00</b>
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.15	0.54	3.65	0.19	78.26	82.78
	Homme	0.19	0.88	1.22	0.24	14.69	17.22
	<b>Total</b>	<b>0.34</b>	<b>1.41</b>	<b>4.86</b>	<b>0.44</b>	<b>92.95</b>	<b>100.00</b>
Palexpo SA	Femme	-	0.98	12.20	-	24.88	38.05
	Homme	0.49	3.90	11.71	-	45.85	61.95
	<b>Total</b>	<b>0.49</b>	<b>4.88</b>	<b>23.90</b>	<b>-</b>	<b>70.73</b>	<b>100.00</b>
Services industriels de Genève	Femme	0.12	0.49	0.68	0.92	16.87	19.09
	Homme	0.49	1.79	4.13	4.13	70.38	80.91
	<b>Total</b>	<b>0.62</b>	<b>2.28</b>	<b>4.80</b>	<b>5.05</b>	<b>87.25</b>	<b>100.00</b>
Transports publics genevois	Femme	0.10	0.41	0.41	1.85	8.64	11.41
	Homme	0.36	1.70	3.44	7.20	75.89	88.59
	<b>Total</b>	<b>0.46</b>	<b>2.11</b>	<b>3.86</b>	<b>9.05</b>	<b>84.52</b>	<b>100.00</b>
Université de Genève	Femme	0.14	5.52	0.69	1.52	42.41	50.28
	Homme	0.28	13.52	0.75	3.15	32.04	49.72
	<b>Total</b>	<b>0.41</b>	<b>19.04</b>	<b>1.43</b>	<b>4.66</b>	<b>74.45</b>	<b>100.00</b>
Total Global	Femme	0.13	2.13	1.96	0.92	52.83	57.97
	Homme	0.38	3.16	2.16	1.60	34.72	42.03
	<b>Total</b>	<b>0.52</b>	<b>5.29</b>	<b>4.11</b>	<b>2.52</b>	<b>87.56</b>	<b>100.00</b>

Un cadre est considéré "avec encadrement" lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs dans la colonne 5.

<sup>3</sup> Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs ordinaires, associés et assistants ainsi que des maîtres d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

Par rapport aux années précédentes, la HES se rapproche de la répartition de l'université avec une nouvelle classification inscrite dans son règlement interne sur le personnel, la catégorie 4 s'étant ventilée entre les catégories 2 (professeurs) et 5 (maîtres d'enseignement et chargés de cours). En outre les membres du Conseil de direction ont passé en catégorie 1, à l'instar des membres du rectorat de l'université.

### 34 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	Total Global
Etat	43	491	416	679	16'004	17'633
Etablissements médico-sociaux	48	103	210	17	3'992	4'370
Etablissements pour les personnes handicapées	10	42	176	27	1'521	1'776
Etablissements publics pour l'intégration	5	1	49	2	690	747
FIPOI	1	6	2	4	51	64
Fondation des parkings	-	5	10	1	136	152
Genève Aéroport	4	17	75	1	899	996
Hautes écoles spécialisées	7	167	30	-	1'103	1'307
Hôpitaux Universitaires de Genève	88	931	626	66	9'846	11'557
Hospice général	6	22	68	3	846	945
Institution genevoise de maintien à domicile	7	29	100	9	1'911	2'056
Palexpo SA	1	10	49	-	145	205
Services industriels de Genève	10	37	78	82	1'417	1'624
Transports publics genevois	9	41	75	176	1'644	1'945
Université de Genève	15	690	52	169	2'698	3'624

## 2.7. Absentéisme

### 35 – Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	4.40%	0.90%	5.20%
Etablissements médico-sociaux	6.46%	1.19%	7.65%
Etablissements pour les personnes handicapées	5.56%	1.30%	6.86%
Etablissements publics pour l'intégration	7.54%	1.02%	8.56%
FIPOI	3.05%	1.42%	4.47%
Fondation des parkings	10.12%	1.55%	11.67%
Genève Aéroport	4.98%	1.14%	6.12%
Hautes écoles spécialisées	2.37%	0.76%	3.13%
Hôpitaux Universitaires de Genève	5.75%	1.31%	7.06%
Hospice général	5.45%	0.46%	5.91%
Institution genevoise de maintien à domicile	8.01%	1.80%	9.81%
Palexpo SA	2.74%	0.25%	2.99%
Services industriels de Genève	3.85%	0.82%	4.67%
Transports publics genevois	7.11%	2.09%	9.20%
Université de Genève	2.37%	0.40%	2.77%

Traditionnellement plus bas dans les professions de l'enseignement que dans celles de la santé, du social ou de la sécurité, l'absentéisme varie considérablement d'une institution à l'autre. Par rapport à 2016, l'absentéisme est en hausse dans toutes les institutions, sauf Palexpo et les SIG.

## Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13<sup>e</sup> salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau<sup>4</sup>.

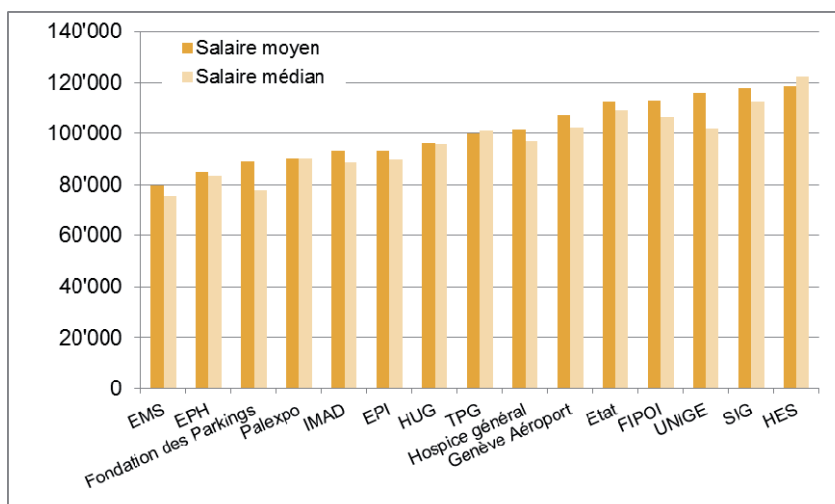
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait<sup>5</sup>.

### 36 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	112'471	109'118	116'525	112'872
Etablissements médico-sociaux	79'535	75'259	80'479	76'378
Etablissements pour les personnes handicapées	84'869	83'272	85'833	85'342
Etablissements publics pour l'intégration	93'406	89'814	95'627	91'373
FIPOI	112'792	106'436	114'931	108'708
Fondation des Parkings	89'286	77'812	90'642	77'812
Genève Aéroport	107'195	102'597	107'195	102'597
Hautes écoles spécialisées	118'565	122'225	119'664	122'225
Hôpitaux Universitaires de Genève	96'203	95'939	101'426	99'816
Hospice général	101'335	96'996	102'045	97'741
Institution genevoise de maintien à domicile	93'313	88'433	96'116	91'162
Palexpo SA	90'279	90'350	91'300	91'371
Services industriels de Genève	117'768	112'422	123'823	117'543
Transports publics genevois	99'773	100'850	110'138	110'737
Université de Genève	116'011	102'138	116'169	102'693

Les chiffres de ce tableau sont calculés sur la base de salaires versés pour un plein temps. Il s'agit donc d'une moyenne des salaires par personne qui ne tient pas compte du taux d'occupation. Le salaire moyen et le salaire médian doivent dès lors être interprétés avec prudence, particulièrement dans les institutions qui comptent une proportion importante de personnel à temps partiel. Ainsi, le fait que la HES emploie un nombre relativement élevé d'enseignants à temps partiel tend à y augmenter le salaire moyen et médian. La présence de nombreuses personnes effectuant des tâches peu rémunérées à temps partiel a l'effet inverse dans d'autres institutions.

### 37 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



<sup>4</sup> Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.  
<sup>5</sup> La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les Services industriels de Genève et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat. Les EMS sont soumis à la convention collective de secteur (CCT) signée par la Fegems et définie en application de l'article 17 de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.

## Chapitre 4 - Conditions d'emploi

### 4.1 Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

#### 38 - Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité		Taux d'activité en %				Total global
		Temps partiel <50%	Temps partiel de 50% à 74%	Temps partiel de 75% à 89%	Temps plein (dès 90%)	
Etat	Femme	2.0	26.6	24.1	47.3	100.0
	Homme	1.6	6.0	9.5	82.9	100.0
	<b>Total</b>	<b>1.8</b>	<b>17.3</b>	<b>17.5</b>	<b>63.3</b>	<b>100.0</b>
Etablissements médico-sociaux	Femme	6.0	18.2	40.1	35.7	100.0
	Homme	8.6	12.8	20.1	58.4	100.0
	<b>Total</b>	<b>6.5</b>	<b>17.1</b>	<b>36.0</b>	<b>40.4</b>	<b>100.0</b>
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	5.7	29.1	37.7	27.5	100.0
	Homme	4.4	15.2	23.1	57.4	100.0
	<b>Total</b>	<b>5.2</b>	<b>23.9</b>	<b>32.3</b>	<b>38.7</b>	<b>100.0</b>
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	1.4	22.3	41.8	34.5	100.0
	Homme	0.9	10.0	23.1	66.0	100.0
	<b>Total</b>	<b>1.2</b>	<b>17.0</b>	<b>33.7</b>	<b>48.1</b>	<b>100.0</b>
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	Femme	-	11.1	33.3	55.6	100.0
	Homme	-	-	-	100.0	100.0
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>3.1</b>	<b>9.4</b>	<b>87.5</b>	<b>100.0</b>
Fondation des Parkings	Femme	-	13.6	20.3	66.1	100.0
	Homme	-	-	4.3	95.7	100.0
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5.3</b>	<b>10.5</b>	<b>84.2</b>	<b>100.0</b>
Genève Aéroport	Femme	-	15.6	36.9	47.5	100.0
	Homme	0.1	1.1	5.2	93.6	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.1</b>	<b>5.2</b>	<b>14.2</b>	<b>80.5</b>	<b>100.0</b>
Hautes écoles spécialisées	Femme	17.6	38.0	21.6	22.9	100.0
	Homme	19.2	29.3	13.1	38.5	100.0
	<b>Total</b>	<b>18.4</b>	<b>33.3</b>	<b>17.0</b>	<b>31.3</b>	<b>100.0</b>
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	1.2	20.7	30.1	47.9	100.0
	Homme	1.1	4.8	10.6	83.6	100.0
	<b>Total</b>	<b>1.2</b>	<b>15.8</b>	<b>24.0</b>	<b>59.0</b>	<b>100.0</b>
Hospice général	Femme	1.5	26.6	36.3	35.7	100.0
	Homme	1.0	6.6	12.6	79.7	100.0
	<b>Total</b>	<b>1.4</b>	<b>20.5</b>	<b>29.1</b>	<b>49.0</b>	<b>100.0</b>
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.5	18.7	58.6	22.3	100.0
	Homme	0.6	12.4	29.4	57.6	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.5</b>	<b>17.6</b>	<b>53.6</b>	<b>28.4</b>	<b>100.0</b>
Palexpo SA	Femme	-	7.7	19.2	73.1	100.0
	Homme	0.8	0.8	0.8	97.6	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.5</b>	<b>3.4</b>	<b>7.8</b>	<b>88.3</b>	<b>100.0</b>
Services industriels de Genève	Femme	1.6	20.0	25.2	53.2	100.0
	Homme	0.2	1.1	2.7	96.0	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.4</b>	<b>4.7</b>	<b>7.0</b>	<b>87.8</b>	<b>100.0</b>
Transports publics genevois	Femme	0.5	5.4	13.1	81.1	100.0
	Homme	0.2	1.4	2.3	96.1	100.0
	<b>Total</b>	<b>0.2</b>	<b>1.9</b>	<b>3.5</b>	<b>94.4</b>	<b>100.0</b>
Université de Genève	Femme	16.6	30.4	18.7	34.4	100.0
	Homme	19.6	18.5	8.8	53.1	100.0
	<b>Total</b>	<b>18.1</b>	<b>24.5</b>	<b>13.7</b>	<b>43.7</b>	<b>100.0</b>
Total Global	Femme	3.5	23.5	30.5	42.4	100.0
	Homme	3.8	7.5	10.0	78.7	100.0
	<b>Total</b>	<b>3.6</b>	<b>16.8</b>	<b>21.9</b>	<b>57.7</b>	<b>100.0</b>

## 4.2 Charges sociales

### 39 – Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.125%	5.125%
Chômage (si salaires <= 10'500 CHF mensuel)	1.10%	1.10%
Chômage solidarité (dès 10'501 CHF mensuel)	0.500%	0.500%
Allocations familiales	---	2.450%
Assurance maternité	0.041%	0.041%
Assurance accident non professionnel (LAA)	entre 0.0% et 1.68%	entre 0.0% et 2.678%
Assurance accident professionnel (LAA)	---	entre 0.134% et 2.89%

Les déductions sociales sont pour la plupart identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) ne figurent pas dans ce tableau car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et celui qui est affilié à la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CP).

### 40 – Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements médico-sociaux	en partie	en partie
Etablissements pour les personnes handicapées	en partie	en partie
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	oui	
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). La caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison ne concerne que l'Etat.

## Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation des postes prévus au budget par politique publique (en équivalents temps plein)	8
2	Consommation des postes prévus au budget plein par entité (en ETP)	9
3	Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	10
5	Répartition de l'effectif	10
6	Structure des effectifs par sexe, par entité	11
7	Pyramide des âges "Grand Etat"	11
8	Pyramide des âges – Etat	11
9	Pyramide des âges – Etablissements médico-sociaux	12
10	Pyramide des âges – Etablissements pour les personnes handicapées	12
11	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration	12
12	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales	12
13	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	12
14	Pyramide des âges – Genève Aéroport	12
15	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées	12
16	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève	12
17	Pyramide des âges – Hospice général	13
18	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile	13
19	Pyramide des âges – Palexpo SA	13
20	Pyramide des âges – Services industriels de Genève	13
21	Pyramide des âges – Transports publics genevois	13
22	Pyramide des âges – Université de Genève	13
23	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	14
24	Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)	14
25	Ancienneté par entité	15
26	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	15
27	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	15
28	Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence	16
29	Taux de rotation en équivalent temps plein	17
30	Entrées en personnes (postes fixes)	17
31	Entrées de personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (postes fixes et auxiliaires)	18
32	Sorties en personnes	18
33	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent	19
34	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	20
35	Absentéisme	20
36	Salaires moyen et médian par entité	21
37	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	21
38	Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe	22
39	Déductions sociales	23
40	Prévoyance	23